

Évaluation de suivi du cursus « Informatique »

2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

École Industrielle et Commerciale d'Ecaussinnes (EICE)

Bachelier en Informatique de gestion

Comité de suivi :

M. José FIADEIRO et Mme Patricia TOSSINGS

19 juin 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation de suivi du cursus « Informatique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2011-2012.

Dans ce cadre, M. José FIADEIRO et Mme Patricia TOSSINGS¹, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 13 mars 2017 à l'École Industrielle et Commerciale d'Ecaussinnes (EICE). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Informatique de gestion, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012² ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Pour ce qui est des membres du personnel enseignant, le comité est au regret de signaler qu'il n'a pu rencontrer qu'un seul enseignant (un expert chargé de cours à l'EICE), en raison d'un problème de conflit horaire (nombreux sont les enseignants de l'EICE qui enseignent dans d'autres établissements en journée ou qui occupent une autre fonction). Dès lors, le comité tient à souligner deux éléments :

- les visites d'évaluation de suivi de l'AEQES peuvent être organisées en journée ou en soirée ; l'EICE a fait le choix d'organiser la visite de suivi en journée ;
- ce rapport ne fait pas mention de ce que l'enseignant rencontré a rapporté au comité.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'École Industrielle et Commerciale d'Ecaussinnes (EICE) délivre un enseignement supérieur de type court de promotion sociale. Son pouvoir organisateur est l'Administration Communale d'Ecaussinnes. Ce pouvoir organisateur est affilié au Conseil des Pouvoirs Organiseurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS).

Le bachelier en Informatique de gestion est l'unique formation d'enseignement supérieur organisée par l'EICE. L'évolution de la population étudiante au sein de la section informatique est analysée dans la partie 1 du présent rapport.

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 17 mars 2017).

² Disponible sur http://aeqes.be/rapports_evaluation_details.cfm?documents_id=203 (consulté le 17 mars 2017).

PARTIE 1 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE DEPUIS L'ÉVALUATION INITIALE

Comme toutes les écoles de promotion sociale, l'EICE a dû faire face, depuis l'évaluation initiale de 2011-2012, à deux évolutions contextuelles importantes : l'introduction du décret « Paysage³ » et la mise en place d'un nouveau programme de cours, ou dossier pédagogique (DP), pour le bachelier en informatique de gestion organisé dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale.

Dans le même temps, quelques changements importants ont eu lieu :

- Changement dans l'équipe de direction :
 - nouveau directeur recruté à l'extérieur en juillet 2016 (il n'est pas impliqué dans les enseignements de l'établissement) ;
 - maintien du poste de sous-direction (mi-temps) et de la personne qui occupait ce poste (par ailleurs, enseignante au sein de l'établissement mais pas au sein de la section évaluée).
- Taux important de renouvellement des enseignants de la section (seuls deux membres de l'équipe enseignante actuelle en faisaient déjà partie lors de l'évaluation initiale).
- Diminution de la dotation de périodes de l'établissement, notamment dans sa part dévolue à l'enseignement supérieur (le bachelier en Informatique de gestion était et reste la seule formation d'enseignement supérieur organisée dans l'établissement mais des formations d'autres types sont venues compléter l'offre qui existait déjà au moment de l'évaluation initiale) ; les conséquences de cette diminution sont multiples :
 - perte d'un poste de surveillant-éducateur dont la fonction était de gérer la démarche-qualité de l'établissement, en collaboration avec la sous-directrice ;
 - politique de regroupement qui tend vers la suppression des cours de jour ;
 - principe d'alternance dans l'organisation des unités d'enseignement (UE) (certaines d'entre elles n'étant plus proposées à l'horaire chaque année mais toujours organisées dans le respect des prérequis) ;
 - démarrage d'une concertation avec la section correspondante de l'Institut Provincial des Arts et Métiers (IPAM) de La Louvière afin de pouvoir, conjointement, offrir toutes les UE toutes les années aux étudiants des deux implantations et d'anticiper les contraintes de co-diplomation qui pourraient être imposées par le décret Paysage.
- Relative stabilité du recrutement étudiant, tant dans l'établissement (entre 350 et 390 inscrits chaque année dans l'ensemble des formations proposées) que dans la section évaluée (entre 60 et 80 inscrits chaque année dans l'ensemble du bachelier en Informatique de Gestion).
- Relative stabilité du nombre de diplômés de la section évaluée (de l'ordre de 10 par an, soit la limite requise pour un maintien à l'horizon 2020, dans le cadre du décret « Paysage »).
- Révision du cahier des charges de la section par l'enseignement de promotion sociale, ayant conduit à de nécessaires adaptations en interne.

³ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (disponible en cliquant [ici](#)). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

PARTIE 2 : RÉALISATION DU PLAN D'ACTION INITIAL

Il est malaisé de percevoir un « plan » dans le document qui figure dans le dossier d'avancement remis par l'EICE en préparation de cette évaluation de suivi, sous l'intitulé « Plan d'action initial » : il s'agit tout au plus d'une liste d'actions peu détaillées correspondant à des niveaux d'importance assez divers et soumises à des conditions de réalisation plus que variables, sans que le degré d'importance ou les contraintes de mise en œuvre soient jamais mentionnées. Aucun responsable n'est désigné pour ces actions et la priorisation semble limitée à une répartition en années académiques. Aucun indicateur n'est donné quant à la mesure de réalisation des actions proposées. Enfin, la numérotation « discontinue » laisse supposer que chaque liste annuelle repose sur des choix mais ni la liste initiale ni les raisons qui ont conduit à ces choix ne sont mentionnées.

La présentation du suivi des recommandations faites par les experts lors de la première évaluation donne à penser qu'une réflexion a eu lieu à ce moment et que quelques actions ont été envisagées – voire entamées. Le document qui a été proposé au comité de suivi à cet égard est, néanmoins, lui aussi lacunaire et trop légèrement argumenté.

Peu de compléments d'information ont été apportés oralement lors de la visite, sauf la constatation de la part de la direction que, face aux nombreux changements subis par l'établissement, la mise en œuvre du plan d'action initialement proposé par l'ancienne direction s'est arrêtée.

Dans ces conditions, le comité ne peut que retenir ce que l'EICE tient à pointer comme « avancées significatives » et « freins » dans le dossier d'avancement, à savoir :

- **Développement et mise à jour des fiches UE**

Ces fiches sont aujourd'hui plus étoffées et répondent à un canevas proposé par l'inspection ; elles ne sont toutefois pas toutes remplies avec le même soin (les capacités terminales sont, par exemple, souvent reprises du dossier pédagogique émanant de la promotion sociale, sans être accompagnées d'une quelconque « interprétation / explicitation personnelle » des attentes des enseignants).

Une version papier de l'ensemble des fiches est centralisée au secrétariat, mais celles-ci ne sont pas déposées sur la plateforme institutionnelle (elles sont mises à disposition des étudiants par différents biais, en fonction des enseignants responsables).

La direction annonce comme une priorité la mise à jour de ces fiches chaque année, pour chaque UE.

Le comité adhère à ce choix ; il invite toutefois la direction à veiller à la qualité de remplissage des fiches et à leur diffusion systématique tant sur la plateforme institutionnelle que sur le site externe de l'école. La première contribuerait à donner du sens à l'utilisation de la plateforme par les étudiants et la seconde constitue un moyen simple de visibilité ; compte tenu des réticences du corps enseignant à l'égard de la plateforme (voir plus bas), cette double diffusion pourrait, dans un premier temps et à un coût très faible, être assurée par les services administratifs de l'établissement (puisque ceux-ci disposent des documents-papier nécessaires).

Le comité suggère, dans la foulée, que la section démarre une réflexion collégiale autour de la répartition de la charge de travail des étudiants (norme ECTS) et des modalités (diversification) et critères (définition claire) d'évaluation. Il entend bien l'argument qui lui est avancé à l'encontre de la concertation (difficile de réunir l'équipe encadrante de la section dans le contexte de « cours du soir » et d'enseignants qui, le plus souvent, ne le sont qu'en fonction secondaire) mais ne peut que renvoyer chacun des acteurs à sa nécessaire implication responsable dans une activité professionnelle qu'il a

choisie et qui constitue un engagement à l'égard des étudiants et du pouvoir organisateur de l'établissement.

- **Développement de la plateforme e-Campus**

Résultant d'un choix unilatéral de l'ancien directeur, qui en gérait l'exploitation, cette plate-forme est loin de susciter l'adhésion des enseignants qui, d'après ce qui a été dit au comité de visite, préfèrent, pour la plupart, utiliser d'autres systèmes (diversifiés) qu'ils maîtrisent mieux. Au moment de la visite, la plateforme institutionnelle servait essentiellement au dépôt de supports de cours ou comme « valve électronique ». Les étudiants rencontrés ne semblent toutefois pas perturbés par la multiplicité de systèmes.

Le comité ne peut évidemment qu'inciter les enseignants à regrouper les documents qu'ils mettent à la disposition des étudiants sur la plateforme officielle de l'établissement (ce qui assurerait une certaine continuité en cas de congé maladie ou de départ, par exemple). Il invite également les services administratifs à placer sur cette plateforme tous les documents « à partager » dont ils disposent (fiches UE, horaires de cours, répertoire des lieux de stage, etc.).

- **Mise en place d'un répertoire des lieux de stage mis à la disposition des étudiants qui ont du mal à en trouver un.**

Le comité ne l'a pas trouvé sur la plateforme institutionnelle (d'où leur recommandation ci-dessus) mais a eu confirmation de son existence, tant par la direction que par les étudiants rencontrés.

Les « freins » avancés par les responsables de l'établissement pour expliquer sa situation actuelle sont, comme déjà mentionné plus haut :

- la diminution de la dotation de périodes de l'établissement et, plus particulièrement, de la part de cette dotation dévolue à l'enseignement supérieur avec, comme conséquence,
- la perte d'un poste de surveillant-éducateur dont la fonction était de gérer la démarche qualité en collaboration avec la sous-directrice,
- les difficultés rencontrées pour réunir tous les membres de l'EICE (voire simplement de la section évaluée),
- une baisse générale de la motivation (qui explique peut-être, au moins en partie, le point précédent),

le tout ayant conduit, depuis la première évaluation du bachelier en Informatique de gestion, au gel *quasi* complet de la démarche qualité.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE QUALITÉ

La démarche-qualité de l'établissement est à l'arrêt depuis quelques années, ce qui conduit le comité à se poser des questions quant à l'avenir : pas de plan stratégique, un plan d'action actualisé très limité en dépit du nombre et de l'importance des chantiers qui mériteraient d'être ouverts, une analyse SWOT qui contient quelques erreurs / contradictions, etc.

Lors des entretiens, la direction a signalé au comité que sa priorité absolue avait été la sauvegarde du bachelier et qu'aujourd'hui, compte tenu du contexte et de la faiblesse des moyens, elle ne pouvait envisager qu'une politique « des petits pas ». Le comité peut évidemment comprendre mais se doit de rappeler que des pas, même petits, requièrent, pour être utiles, une orientation à suivre. L'annonce plus que vague d'un « redémarrage à venir » se veut rassurante... mais il faut encore savoir sur quelles bases, avec quelle volonté et quels moyens.

Que ce soit dans le dossier d'avancement remis par l'établissement, dans les documents consultés sur place ou encore dans les entretiens, le comité n'a trouvé aucune trace de concertations entre les différents acteurs qui contribuent à la vie de l'EICE (direction, membres du personnel, étudiants, anciens étudiants, représentants des milieux professionnels).

En outre, le comité n'a pas pu vérifier la répartition effective des tâches et des responsabilités au sein de l'équipe administrative et conserve le sentiment d'une organisation selon le modèle *top-down*, qui n'a pu être démenti à cause du nombre très réduits d'intervenants rencontrés lors de la visite de suivi.

En tout état de cause, la concertation – à tous niveaux – apparaît, aux yeux du comité, comme une priorité absolue pour le bon fonctionnement de la section. Cette concertation pourrait conduire à des objectifs définis collégialement et des actions subséquentes, susceptibles d'animer l'équipe enseignante ; des actions qui devraient largement dépasser le cadre purement cosmétique et à très court terme du plan d'action proposé dans l'actuel rapport d'auto-évaluation.

En bref, et suite aux recommandations déjà faites dans la partie 2, le comité de suivi encourage l'établissement à :

- produire un document décrivant une vision et des objectifs à moyen et long termes et prioriser en fonction des contraintes ;
- une fois la vision et les objectifs stratégiques définis, refaire l'analyse SWOT et en dégager un plan d'action tout en impliquant tant le corps enseignant que les étudiants afin d'assurer l'adhésion de tous ;
- revoir la répartition des tâches administratives au sein de la direction pour une plus grande co-responsabilisation ;
- concerter davantage le corps professoral, qui est un levier de motivation ;
- formaliser davantage les documents relatifs aux enseignements, notamment les grilles d'évaluation ;
- continuer à prendre appui sur l'inspection et prendre contact avec le CPEONS ;
- poursuivre le dialogue avec le PO sur la question des moyens ;
- poursuivre le dialogue avec l'IPAM de La Louvière au sujet de la co-diplomation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'établissement s'était investi dans un processus qualité de manière très positive et dynamique en 2011. Le comité ne peut donc que regretter que le dossier d'avancement soumis par l'EICE déclare un « gel » de la démarche qualité depuis 2013-14 à l'issue de changements importants subis pendant la période. Le « dégel » étant bien évidemment une tâche complexe, on peut comprendre que la direction veuille faire « une chose à la fois ; on cimente et on passe à la brique suivante ». Cependant, il faut savoir quel est l'édifice qu'on veut construire avant de commencer à poser des briques et à cimenter. Il est donc capital qu'une vision stratégique et des objectifs à moyen et long termes soient développés à court terme, et qu'ils soient appropriés et partagés par toutes les parties prenantes, le PO et le réseau inclus, afin d'assurer leur adhésion. Il est donc très important que l'EICE travaille davantage la concertation à tous les niveaux, d'autant plus que l'établissement doit trouver des leviers de motivation, surtout parmi le corps professoral.

Ecole industrielle et commerciale
d'Ecaussinnes
Rue Martel, 6
7190 ECAUSSINNES

Évaluation de suivi
Informatique
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : NEANT

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

Patrice ANTOINE

Directeur

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation



¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.